

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 28.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1. Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** KLEIBERIT **303.5 ME**

· **UFI:** G2PQ-X00X-600K-RMMF

· **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**
Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Durcisseur

· **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

KLEIBERIT SE & Co. KG
Max-Becker-Str. 4
76356 Weingarten
Allemagne

KLEIBERIT Chimie S.a.r.l.
200, rue de Paris
F - 67116 Reichstett
France

· **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

· **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

+33 145425959 Numéro ORFILA (INRS) France

+32 70 245 245 Centre Antipoison Belge

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **2.2. Éléments d'étiquetage**

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate d'hexaméthylène polymère, à base HDI

Polyoxyéthylène tridecyl ether phosphate

cyclohexyldiméthylamine

diisocyanate d'hexaméthylène

· **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 28.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 303.5 ME

(suite de la page 1)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

· **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3. Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 28182-81-2 Numéro CE: 931-274-8 Reg.nr.: 01-2119485796-17-XXXX	diisocyanate d'hexaméthylène polymère, a base HDI Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	~96%
CAS: 9046-01-9	Polyoxyethylene tridecyl ether phosphate Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	~3%
CAS: 98-94-2 EINECS: 202-715-5 Reg.nr.: 01-2119533030-60-XXXX	cyclohexyldiméthylamine Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411	<1%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Reg.nr.: 01-2119457571-37-XXXX	diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 1, H330; Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5% Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	<0,1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 28.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 28.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 303.5 ME*(suite de la page 2)***RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Isocyanates

Oxyde d'azote (NO_x)

piste: Cyanure d'hydrogène (HCN)

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 28.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 303.5 ME

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Eviter tout contact avec la peau.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

· 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver le récipient bien fermé.

· Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.

· Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

· 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1. Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

· DNEL

28182-81-2 diisocyanate d'hexaméthylène polymère, a base HDI

Inhalatoire DNEL courte terme 1 mg/m³ (homme)

DNEL long terme 0,5 mg/m³ (homme)

98-94-2 cyclohexyldiméthylamine

Inhalatoire DNEL courte terme 35 mg/m³ (homme)

DNEL long terme 35 mg/m³ (homme)

· PNEC

28182-81-2 diisocyanate d'hexaméthylène polymère, a base HDI

PNEC-eau douce 0,127 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,0127 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 266.701 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 26.670 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 53,2 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 38,28 mg/l (non spécifié)

98-94-2 cyclohexyldiméthylamine

PNEC-eau douce 0,002 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,0002 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 0,0211 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,00211 mg/kg (non spécifié)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 28.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 303.5 ME

(suite de la page 4)

PNEC-sol 0,00305 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées 20,6 mg/l (non spécifié)

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

BAT (Suisse) 15 µg/g Créatinine
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
Paramètre biologique: Hexaméthylendiamin (nach Hydrolyse)

· **N° CAS - Désignation de la substance Type Valeur Unité**

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP (France) Valeur momentanée: 0,15 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,075 mg/m³, 0,01 ppm
AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min
VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,034 mg/m³, 0,005 ppm
VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m³
Valeur à long terme: 0,02 mg/m³
SB;als Gesamt-NCO gemessen

· **8.2. Contrôles de l'exposition**

Limitier la durée d'exposition à:
8 heures

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· **Protection respiratoire:** Filter A (DIN EN 14 387)

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

· **Matériau des gants A** Caoutchouc nitrile - NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Inodore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

>160 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 28.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 303.5 ME

(suite de la page 5)

· Point d'éclair:	>150 °C
· Température d'inflammation:	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	ca. 1.150 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 1,13 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2. Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 28.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 303.5 ME

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif par inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

28182-81-2 diisocyanate d'hexaméthylène polymère, a base HDI

Oral LD₅₀ >5.000 mg/kg (rat)
weibliche Ratte >2500 mg/kg

Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 15 mg/l (rat)

98-94-2 cyclohexyldiméthylamine

Oral LD₅₀ 272 mg/kg (rat)

Dermique LD₅₀ >400 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 4,45 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 28.02.2023

Nom du produit: **KLEIBERIT 303.5 ME**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1. Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

28182-81-2 diisocyanate d'hexaméthylène polymère, a base HDI

EC₅₀ >100 mg / l / 48h (daphnia)

98-94-2 cyclohexyldiméthylamine

EC₅₀ 75 mg / l / 48h (daphnia)

EC₅₀ >2 mg / l / 72h (algue)

IC₅₀ 22-46 mg / l / 72h (poisson)

· **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.6. Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Aucune pollution des eaux connue.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

08 05 01* déchets d'isocyanates

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

· **Classe** néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 28.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 303.5 ME

(suite de la page 8)

- **14.4. Groupe d'emballage**
· **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5. Dangers pour l'environnement** Non applicable.
- **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers
- **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients est répertorié.
- **Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 74
- **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:** Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **VOC - 2010/75/EU [g/L]:** 0,0 g/l
- **VOC - 2010/75/EU [%]:** 0,00 %
- **(CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%]** 0,00 %
- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 28.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 303.5 ME*(suite de la page 9)*

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement

· **Numéro de la version précédente:** 1

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3